



Initiales du maire

Initiales du sec.-  
trésorier

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU VILLAGE DE GRENVILLE**

Le 3 février 2020

À la séance régulière du conseil municipal du Village de Grenville, tenue le 3 février 2020 à 20h00 dans la salle des délibérations, située au 21 rue Tri-Jean à Grenville, Québec formant quorum sous la présidence du maire Pierre Thauvette.

Les conseillers suivants étaient :

Siège # 1 : M. André Lemay (présent)                      Siège # 4 : M. Peter Doppelhamer (présent)  
Siège # 2 : M. André Woodbury (présent)              Siège # 5 : M. Roger Lalonde (présent)  
Siège # 3 : M. Louis André Desjardins (présent)      Siège # 6 : Mme Jocelyne Louis-Seize (présente)

Était également présent:

Alain Léveillé, Directeur général et secrétaire-trésorier

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège en s'abstenant de voter.

### **2020-02-001            ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par :    M. Louis André Desjardins  
Appuyé par :            M. André Woodbury  
Et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

### **PERIODE DE QUESTIONS**

Selon le règlement # 255-2007, le conseil municipal tient une 1<sup>ière</sup> période de questions.

### **2020-02-002            ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE RÉGULIÈRE** **DU 6 JANVIER 2020**

Il est proposé par :    Mme Jocelyne Louis-Seize  
Appuyé par :            M. Peter Doppelhamer  
Et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité du Village de Grenville, tenue le 6 janvier 2020, soit adopté tel que soumis.

### **2020-02-003            ADOPTION DES COMPTES PAYES ET A PAYER DU 24** **DÉCEMBRE 2019 AU 29 JANVIER 2020**

Il est proposé par :    M. Louis André Desjardins  
Appuyé par :            M. Roger Lalonde  
Et résolu unanimement

QUE le conseil approuve les comptes payés et à payer au montant de 205 356.94 \$ pour les fournisseurs payés par chèques, de 23 364.71 \$ pour les fournisseurs payés par prélèvements et de 36 967.50 \$ pour les salaires pour la période du 24 décembre 2019 au 29 janvier 2020.



Initiales du maire

Initiales du sec.-  
trésorier

2020-02-004

**SIGNATAIRES DU COMPTE DE BANQUE DE LA MUNICIPALITÉ À LA CAISSE DES JARDINS D'ARGENTEUIL**

Il est proposé par : M. Peter Doppelhamer  
Appuyé par : M. André Woodbury  
Et résolu unanimement

QUE le conseil mandate les personnes suivantes à être signataires du compte de banque de la municipalité: le maire M. Pierre Thauvette ou la mairesse suppléante Mme Jocelyne Louis-Seize et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Alain Léveillé ou la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe Mme Chantal Rheault.

2020-02-005

**MODIFICATION À APPORTER AU RÈGLEMENT #322-2017, FINANCEMENT #22**

ATTENDU QUE le règlement #322-2017 ordonnant des travaux de réfection des infrastructures municipales sur une partie de la rue Principale entre les rues Tri-Jean et Queen – Phase III et décrétant un emprunt de 1 070 640 \$ à cette fin a été adopté par le conseil lors de la séance du 4 décembre 2017;

ATTENDU QU'UN règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par : M. André Lemay  
Appuyé par : Mme Jocelyne Louis-Seize  
Et résolu unanimement

QUE le conseil accepte que l'article 2 du règlement #322-2017 soit remplacé par le suivant:

Article 2 - Le conseil de la municipalité du Village de Grenville est autorisé à dépenser une somme de 1 003 447 \$ pour les fins du présent règlement.

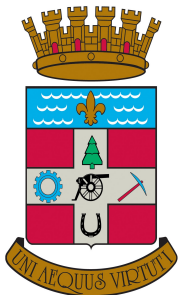
QUE le conseil accepte que l'article 3 du règlement #322-2017 soit remplacé par le suivant:

Article 3 - Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 003 447 \$ sur une période de 20 ans et à affecter une somme de 16 660 \$ provenant du fonds général.

2020-02-006

**RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DE L'ÉMISSION RELATIVE AU REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS 259-2007, 260-1-2007, 266-2008 ET 322-2017**

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Grenville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 février 2020, au montant de 686 300 \$;



Initiales du maire

Initiales du sec.-  
trésorier

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

1 CAISSE DESJARDINS D'ARGENTEUIL

44 100 \$	2,34000 %	2021
45 300 \$	2,34000 %	2022
46 700 \$	2,34000 %	2023
48 000 \$	2,34000 %	2024
502 200 \$	2,34000 %	2025
Prix : 100,00000		Coût réel : 2,34000 %

2 BANQUE ROYALE DU CANADA

44 100 \$	2,37000 %	2021
45 300 \$	2,37000 %	2022
46 700 \$	2,37000 %	2023
48 000 \$	2,37000 %	2024
502 200 \$	2,37000 %	2025
Prix : 100,00000		Coût réel : 2,37000 %

3 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

44 100 \$	2,00000 %	2021
45 300 \$	2,05000 %	2022
46 700 \$	2,10000 %	2023
48 000 \$	2,15000 %	2024
502 200 \$	2,20000 %	2025
Prix : 98,63700		Coût réel : 2,51914 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS D'ARGENTEUIL est la plus avantageuse;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par : M. Peter Doppelhamer  
Appuyé par : M. Louis André Desjardins  
Et résolu unanimement

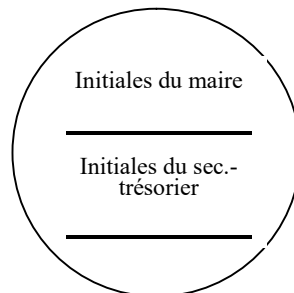
QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité du village de Grenville accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS D'ARGENTEUIL pour son emprunt par billets en date du 10 février 2020 au montant de 686 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 259-2007, 260-1-2007, 266-2008, 225-2002, 232-2003 et 322-2017. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.



2020-02-007



**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 686 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 10 FÉVRIER 2020**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du village de Grenville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 686 300 \$ qui sera réalisé le 10 février 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
259-2007	42 500 \$
260-1-2007	20 300 \$
266-2008	182 300 \$
225-2002	16 100 \$
232-2003	23 600 \$
322-2017	401 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 259 2007, 260 1 2007, 266 2008 et 322 2017, la Municipalité du village de Grenville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

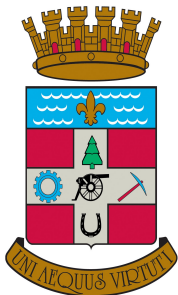
PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par : Mme Jocelyne Louis-Seize  
Appuyé par : M. Roger Lalonde  
Et résolu unanimement

QUE le conseil accepte les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 10 février 2020;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 10 février et le 10 août de chaque année;
3. Les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	44 100 \$	
2022.	45 300 \$	
2023.	46 700 \$	
2024.	48 000 \$	
2025.	49 300 \$	(à payer en 2025)
2025.	452 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 259 2007, 260 1 2007, 266 2008 et 322 2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq



Initiales du maire

Initiales du sec.-  
trésorier

(5) ans (à compter du 10 février 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2020-02-008

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) - VOLET PROJET PARTICULIERS D'AMÉLIORATION CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE D'ARGENTEUIL (DOSSIER # 00028298-1 - 76055 (15) - 2019-07-22-63)**

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Grenville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par : M. André Woodbury  
Appuyé par : M. Roger Lalonde  
Et résolu unanimement

QUE le conseil approuve les dépenses d'un montant de 21 879 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

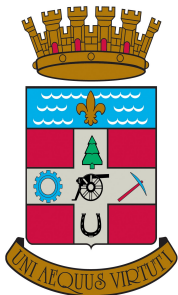
2020-02-009

**ACCEPTATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN 8807-20-PZ06 DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) POUR LA BORNE D'ACCUEIL, LE BALAYAGE ET LE MARQUAGE DE LA RUE MAPLE**

Il est proposé par : M. Louis André Desjardins  
Appuyé par : M. Peter Doppelhamer  
Et résolu unanimement

QUE le conseil accepte le contrat d'entretien 8807-20-PZ06 du Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la borne d'accueil, le balayage et le marquage de la rue Maple représentant un montant de 31 081 \$ pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour 2 périodes additionnelles et successives de 12 mois chacune.

QUE le conseil mandate le directeur général et secrétaire-trésorier M. Alain Léveillé à signer les documents nécessaires à ce contrat.



2020-02-010

**PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES**

Il est proposé par : M. André Woodbury  
Appuyé par : M. Peter Doppelhamer  
Et résolu unanimement

QUE la municipalité du Village de Grenville autorise la présentation du projet de construction d'un toit au-dessus de la patinoire extérieure au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité du Village de Grenville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la municipalité du Village de Grenville désigne le directeur général et secrétaire-trésorier M. Alain Léveillé comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2020-02-011

**RÉSOLUTION FINALE RELIÉE À L'APPROBATION REQUISE POUR LE VOLET 1 DU PROGRAMME PAFMAN**

CONSIDÉRANT qu'au sens de la Loi sur la sécurité des barrages, une démolition complète implique qu'à la fin des travaux, il n'y aura plus d'ouvrage de retenue anthropique créant une restriction à l'écoulement ou une retenue. Dans ce scénario, l'ouvrage ne serait plus considéré comme un barrage et ne serait plus assujéti à la Loi sur la sécurité des barrages.

CONSIDÉRANT que la démolition partielle implique quant à elle qu'à la fin des travaux un barrage subsistera. Il pourrait s'agir d'un ouvrage à « faible contenance » ou d'un « petit barrage ». Dans ces situations, l'ouvrage serait encore assujéti à la Loi sur la sécurité des barrages, mais plusieurs dispositions actuellement applicables ne seraient plus requises. La responsabilité civile demeurerait;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par : Mme Jocelyne Louis-Seize  
Appuyé par : M. Roger Lalonde  
Et résolu unanimement

QUE la municipalité du village de Grenville s'engage à maintenir la vanne de fond ouverte et s'assurer sur une base régulière de visiter l'ouvrage afin de retirer, le cas échéant, les éventuels débris qui pourraient s'accumuler. Ces travaux temporaires seront effectués jusqu'à ce que les travaux correctifs souhaités soient réalisés;

QUE la municipalité du village de Grenville souhaite de procéder avec soit une démolition complète ou une démolition partielle du barrage X0004928 avant le 31 décembre 2021; cette décision finale sera déterminée par une analyse des couts pendant le développement des plans et devis et appels des offres. Toute décision finale sera acheminée à la

Initiales du maire

Initiales du sec.-  
trésorier





Initiales du maire

Initiales du sec.-  
trésorier

Direction de la sécurité des barrages du MELCC.

**DEPOT DU BILAN DES HEURES DU SERVICE DE GENIE ET  
DES COURS D'EAU DE LA MRC D'ARGENTEUIL**

Le Directeur général et secrétaire-trésorier Alain Léveillé dépose le bilan des heures du Service de génie et des cours d'eau de la MRC d'Argenteuil effectuées pour la municipalité.

2020-02-012

**ENTENTE POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION AINSI QUE  
LE MAINTIEN ET L'ENTRETIEN DE L'ÉCRAN NUMÉRIQUE  
SITUÉ À L'ANGLE DES RUES QUEEN ET MAPLE**

Il est proposé par : M. Roger Lalonde  
Appuyé par : M. Louis André Desjardins  
Et résolu unanimement

QUE le conseil accepte l'entente pour l'achat et l'installation ainsi que le maintien et l'entretien de l'écran numérique situé à l'angle des rues Queen et Maple.

QUE le conseil accepte la politique d'affichage sur ledit écran numérique.

**VENTE DU 424, RUE PRINCIPALE - POSSIBILITÉ D'UTILISER  
LES SERVICES D'UN AGENT D'IMMEUBLE**

Ce sujet sera discuté à une séance ultérieure.

2020-02-013

**SOUSSION POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE  
CAMÉRAS**

Il est proposé par : M. Roger Lalonde  
Appuyé par : M. Peter Doppelhamer  
Et résolu unanimement

QUE le conseil accepte la soumission d'Alarme ProTec 2000 pour l'achat et l'installation de caméras de surveillance qui seront installées au Centre municipal, au Centre jeunesse ainsi qu'aux garages municipaux, le tout représentant un montant de 8 745 \$ plus les taxes applicables.

2020-02-014

**SOUSSION DE SRAD COMMUNICATIONS POUR  
L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME RADIO AU SERVICE DE  
SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)**

Il est proposé par : M. Peter Doppelhamer  
Appuyé par : M. André Woodbury  
Et résolu unanimement

QUE le conseil accepte la soumission de SRAD Communications pour l'amélioration du système radio au Service de sécurité incendie (SSI) au montant de 1 071 \$ plus les taxes applicables ainsi que les frais de préparation, programmation et installation au montant de 80 \$ par heure.



2020-02-015

**TARIFICATION DE LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET LISTE DE PRIX DE VENTE DES PRODUITS DU BAR**

Il est proposé par : Mme Jocelyne Louis-Seize  
Appuyé par : M. Roger Lalonde  
Et résolu unanimement

QUE le conseil conserve le statu quo sur la tarification de location du Centre Communautaire ainsi que la liste de prix de vente des produits du bar.

2020-02-016

**ÉTAT DES DOSSIERS TOPONYMIQUES**

Il est proposé par : M. André Lemay  
Appuyé par : M. Peter Doppelhamer  
Et résolu unanimement

QUE le conseil accepte le début de la démarche afin de nommer un bâtiment municipal ainsi qu'un parc.

2020-02-017

**CROIX-ROUGE CANADIENNE / RENOUELEMENT DE L'ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS ET PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION 2020**

Il est proposé par : M. André Lemay  
Appuyé par : Mme Jocelyne Louis-Seize  
Et résolu unanimement

QUE le conseil accepte le renouvellement de l'entente services aux sinistrés de la Croix-Rouge canadienne pour une période de trois (3) ans et mandate le maire M. Pierre Thauvette ainsi que la directeur général et secrétaire-trésorier M. Alain Léveillé à signer ladite entente.

QUE le conseil accepte le paiement de la contribution 2020 au montant de 305.83 \$.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE TENUE LE 29 JANVIER 2020**

Le directeur général et secrétaire-trésorier M. Alain Léveillé dépose le procès-verbal de la réunion du comité de sécurité civile tenue le 29 janvier 2020.

2020-02-018

**DEPOT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 27 JANVIER 2020**

Il est proposé par : M. Louis André Desjardins  
Appuyé par : M. Roger Lalonde  
Et résolu unanimement

QUE le conseil accepte le dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 janvier 2020 ci-après attaché pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil accepte les points 1 à 5 dudit procès-verbal.

Initiales du maire

Initiales du sec.-  
trésorier





Initiales du maire

Initiales du sec.-  
trésorier

NOTE : Le conseil n'est pas favorable au changement demandé au point 6 pour le moment.

2020-02-019

**DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE, INTERSECTION RUE MAPLE**

Il est proposé par : M. Louis André Desjardins  
Appuyé par : M. Roger Lalonde  
Et résolu unanimement

QUE le conseil accepte la recommandation du comité consultatif en urbanisme à l'effet qu'ils sont favorables à la demande de modification de zonage pour la zone C-800 afin d'avoir la possibilité d'ajouter une partie de son terrain résidentiel dans la zone commerciale.

2020-02-020

**DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE, INTERSECTION RUE ARNOLD**

Il est proposé par : M. Louis André Desjardins  
Appuyé par : M. Roger Lalonde  
Et résolu unanimement

QUE le conseil accepte la recommandation du comité consultatif en urbanisme à l'effet qu'ils refusent la demande de modification de zonage pour la zone R-111 afin de permettre un bâtiment de trois étages.

2020-02-021

**LOCATION DU PETIT CONTENEUR AUX CITOYENS**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'achat d'une nouvelle rétrocaveuse;

ATTENDU QUE le transport du conteneur avec la nouvelle rétrocaveuse risquait d'endommager la machinerie;

ATTENDU la présence d'un centre de tri dans la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par : M. André Woodbury  
Appuyé par : M. André Lemay  
Et résolu unanimement

QUE le conseil accepte de mettre fin au service de location du petit conteneur aux citoyens.

2020-02-022

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2020**

Il est proposé par : M. André Woodbury  
Appuyé par : M. Peter Doppelhamer  
Et résolu unanimement

QUE le conseil accepte que les Loisirs de Grenville Inc. présente une demande d'aide financière au programme Emploi d'été Canada 2020 pour l'embauche de quatre (4) moniteurs pour le camp de jour estival 2020 au salaire minimum en vigueur.



Initiales du maire

Initiales du sec.-  
trésorier

2020-02-024

**MOTION DE FELICITATIONS POUR LES 50 ANS  
D'OPERATION DU CINEMA DE GRENVILLE**

Il est proposé par : M. Peter Doppelhamer  
Appuyé par : M. Louis André Desjardins  
Et résolu unanimement

QUE le conseil offre ses plus sincères félicitations à monsieur Yvon Myner et madame Danielle Lacasse pour avoir atteint cinquante années d'opération du cinéma de Grenville. Nous sommes fiers de vous compter parmi nos citoyens et opérateurs de commerces. De plus, grâce à vous, une belle activité culturelle et familiale s'offre aux résidents de Grenville et environs.

2020-02-025

**RÉSOLUTION ENVERS LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des adolescents des Laurentides s'élève à 81.6% chez les filles et 69,9 % chez les garçons ;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active ;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé ;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage ;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale ;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression ;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

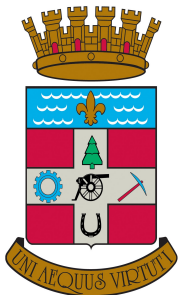
- La participation à la vie citoyenne (voter, bénévolat, don de sang) ;
- Les taxes et impôts perçus en moins ;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé) ;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie des Laurentides lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main d'œuvre qualifiée ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite



Initiales du maire

Initiales du sec.-  
trésorier

enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT QUE les Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) organise du 17 au 21 février, l'édition 2020 des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de plusieurs activités dans les différentes communautés et écoles de notre région;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par : M. André Lemay  
Appuyé par : M. Peter Doppelhamer  
Et résolu unanimement

QUE le conseil accepte de déclarer les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité ;

QUE le conseil accepte d'appuyer le PREL et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire des Laurentides, une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

2020-02-026

**INVITATION DES PRODUCTIONS COUP D'CHŒUR À LEUR SOUPER FONDUE ANNUEL**

Il est proposé par : M. Roger Lalonde  
Appuyé par : M. Peter Doppelhamer  
Et résolu unanimement

QUE le conseil décline l'invitation des Productions Coup de d'chœur à leur souper fondue annuel faute de participants.

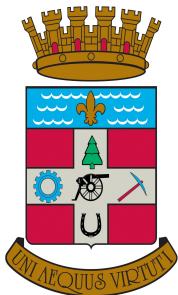
NOTE : Le conseil invite Les Productions Coup D'chœur à organiser une autre production qui pourrait se tenir dans le Centre Communautaire de Grenville. Si tel est le cas, la municipalité est disposée à laisser la gratuité pour la location du centre ainsi que de réserver deux (2) tables.

2020-02-027

**INVITATION À L'ENCAN DES GENS D'AFFAIRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'ARGENTEUIL (CCIA)**

Il est proposé par : Mme Jocelyne Louis-Seize  
Appuyé par : M. André Lemay  
Et résolu unanimement

QUE le conseil décline l'invitation de la CCIA à l'encan des gens d'affaires faute de participants.



Initiales du maire

Initiales du sec.-  
trésorier

**VARIA :**  
**2020-02-028**

### **DENEIGEMENT**

Il est proposé par : Mme Jocelyne Louis-Seize  
Appuyé par : M. Roger Lalonde  
Et résolu unanimement

QUE le conseil accepte que:

L'inspecteur avisera par écrit les contracteurs en déneigement :

- de ne plus mettre de neige sur notre propriété de la rue Du Moulin (effectif dès maintenant) ;
- de ne plus laisser d'amas de neige dans les rues lors du déneigement d'entrées privées (effectif dès maintenant) ;
- À partir de l'an prochain, ne plus mettre de neige sur notre propriété du 424 Principale, prévoir aussi aviser le propriétaire du dépanneur Perley.
- L'inspecteur avisera le propriétaire du dépanneur situé au 163 Principale qu'il devra prévoir lui-même le déneigement de son stationnement puisque nous modifions notre méthode (effectif à partir de 2021) ;
- Concernant le déneigement de la rue Mélanie, le service des travaux publics devra pousser la neige de l'autre côté de la rue Queen, ne plus utiliser le terrain du 2 Mélanie (effectif dès maintenant) ;
- continuer la même méthode de déneigement pour la rue Principale à proximité de la rue Queen (soit de pousser la neige vers le fond du terrain près du dépanneur).

### **RAPPORT DE COMITÉ**

- Le conseiller M. Roger Lalonde mentionne que le bilan financier 2019 de la Commission du Patrimoine est en cours de préparation. Aussi, des discussions seront à tenir concernant l'organisation de la Fête de la St-Jean-Baptiste.
- Le conseiller M. Louis André Desjardins mentionne que le nombre de bénéficiaires de la Banque alimentaire est passé de 75 à 180. Également, il rapporte qu'un projet de bâtisse chemine pour le Réseau de dépannage alimentaire.
- Le conseiller M. André Lemay parle de la rencontre du comité de sécurité civile. Il mentionne également que des actions seront prises au printemps concernant le PGMR.
- Le conseiller M. André Woodbury rapporte qu'aucune réunion ne s'est tenue au niveau des Loisirs de Grenville.

### **PERIODE DE QUESTIONS**

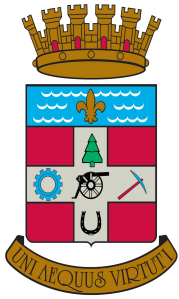
Selon le règlement # 255-2007, le conseil municipal tient une 2<sup>e</sup> période de questions.

**2020-02-029**

### **LEVEE DE L'ASSEMBLEE**

Il est proposé par : M. Peter Doppelhamer  
Appuyé par : M. André Woodbury  
Et résolu unanimement

De lever la séance à 22h00.



Initiales du maire  
\_\_\_\_\_  
Initiales du sec.-  
trésorier  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général et secrétaire-trésorier